



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 60243

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la mise en place de la charte Sécurité du fret, signée le jeudi 16 décembre 2004 entre l'État et la fédération des entreprises de transport et logistique de France (FETLF). Elle est la réponse à un constat fait depuis 5 ans, à savoir que les vols de fret ont augmenté de 85 %. Depuis que les banques, la grande distribution ou encore les bijouteries ont renforcé leurs systèmes de protection, les sociétés de transport assistent à un transfert du banditisme sur leur secteur d'activité. Loin d'être isolés, ces actes semblent être le fait d'une véritable criminalité organisée. Aussi cette charte doit-elle ici permettre aux forces de sécurité intérieure de mieux cerner ce phénomène pour être plus à même de le contrer et de rassurer les chauffeurs dont la vie peut se trouver menacée. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant aux moyens techniques, humains et financiers qui vont être déployés pour permettre la réalisation des objectifs de cette charte.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60243

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2656

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)